

## Contribution CHANTIER école : Table Ronde 1 Développer l'Emploi, et en priorité l'emploi des Jeunes

---

### Contexte

Au sein de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) les 1 500 structures conventionnées en qualité d'Ateliers et Chantiers d'Insertion salarient et accompagnent annuellement plus de 55 000 personnes dans le cadre des 30 000 postes proposés. Sur l'ensemble des personnes accueillies dans les ACI, la proportion des jeunes de moins de 26 ans n'est que de 25 %.

Or, actuellement le contexte global est alarmant : 1,7 millions de personnes sont demandeurs d'emploi de longue durée ; 21,8 % des jeunes sont au chômage.

### Un modèle adapté aux besoins

Face à ces constats, les ACI développent depuis plusieurs années une démarche s'appuyant sur une activité de production mettant la personne au centre de ses priorités. A partir d'une conviction forte, que l'outil de production peut être utilisé pour favoriser des progressions collectives et individuelles grâce à une organisation adaptée, les acteurs de chantiers offrent des solutions d'emplois sur mesure à une partie des populations les plus exclues et les plus touchées par la crise actuelle.

Ancrées dans leurs territoires d'intervention, acteurs du développement local, elles innovent en créant de l'activité dans des secteurs peu investis par d'autres opérateurs, mais aussi en inventant des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics bénéficiaires de minimas sociaux et/ou ayant un bas niveau de qualification. Cette capacité d'innovation se retrouve aussi dans la mise en place de méthodes et outils pédagogiques adaptés permettant à partir de situations réelles l'acquisition de savoirs et de compétences.

Pour répondre à une demande croissante et de plus en plus complexe, les structures se sont renforcées et ont développé un véritable savoir faire susceptible d'être déployé de manière plus importante.

### Des moyens inadaptés

La reconnaissance législative et la pérennisation des actions n'ont pas apporté pour autant un cadre d'intervention stable, nécessaire au développement de toute activité. En effet, le modèle économique n'est pas clairement défini et est aussi victime d'une gouvernance ne répondant pas aux enjeux de l'ensemble du secteur de l'IAE. Le financement des ACI n'est ainsi pas clairement identifié ; les ACI sont ainsi éligibles aux contrats aidés (actuellement CUI-CAE), mais sans identification d'une enveloppe spécifique et donc soumises aux aléas de décisions conjoncturelles. L'aide à l'accompagnement est attribuée selon des critères variables, pas toujours explicites et parfois sans lien par rapport aux besoins et aux moyens mis en oeuvre.

Enfin, les disparités territoriales sont fortes, car très souvent, les Départements qui constituent le deuxième financeur des ACI ne pratiquent pas tous la même politique. Ce constat est aussi valable pour les Régions et autres collectivités territoriales.

## Propositions de CHANTIER école pour développer l'emploi au sein des ACI

---

### 50 000 places et 80 000 personnes embauchées en 2017

S'inscrivant dans la dynamique globale du collectif des réseaux de l'IAE, CHANTIER école propose d'accompagner le développement de l'offre d'emploi au sein des ACI. Des projets nouveaux pourraient ainsi se concrétiser, et des projets en cours trouveraient des moyens de se développer pour répondre aux besoins croissants des publics et pour pallier à la diminution croissante des activités à forte densité de main d'oeuvre dans les territoires.

**CHANTIER école préconise de porter à 80 000 le nombre de personnes embauchées dans les ACI à échéance de 2017.**

### Une diversification des publics accueillis

Une limitation de la catégorisation des publics est une condition importante pour permettre une plus grande diversification au sein des ACI. Les modalités de financements actuels créent une situation de quasi exclusivité pour les bénéficiaires du RSA dans beaucoup d'ACI. C'est une situation dommageable notamment pour les publics jeunes qui pourraient trouver un moyen efficace pour une première expérience, la découverte d'un métier ou acquérir des compétences professionnelles.

**CHANTIER école préconise des mesures permettant que le développement des places et des emplois dans les ACI bénéficient à d'autres publics que les seuls bénéficiaires du RSA.**

### Pour une identification des contrats aidés réservés aux ACI

Alors que le nombre de postes conventionnés et de projets existants est bien connu, la gestion actuelle des contrats aidés ne garantit pas une continuité dans les activités et la réalisation des projets. Les ACI subissent régulièrement la politique du "stop and go" devenue coutumière ces dernières années.

Dans la perspective du développement des emplois dans les ACI, il est important d'identifier et de garantir un nombre suffisant de contrats aidés équitablement répartis en fonction des besoins et des projets.

**CHANTIER école préconise d'identifier dans le budget consacré aux contrats aidés, une ligne dédiée aux ACI avec une progression annuelle pour permettre d'embaucher jusqu'à 80 000 personnes en 2017, garantissant une prise en charge à 105 % du salaire brut hors charges patronales et une durée moyenne hebdomadaire de 26 heures.**

### **Revoir les modalités d'attribution de l'Aide à l'accompagnement**

La loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 a reconnu une fonction d'accompagnement global des ACI et a mis en place un financement de l'Etat. Ce dernier est accordé en fonction de critères qui n'ont pas été définis de manière objective et plafonné à 45 000 € par structure. Il devient nécessaire de revoir ces modalités.

**CHANTIER école préconise une révision des plafonds (promis depuis plus d'un an par le gouvernement précédent sans effet), un abondement de l'enveloppe actuelle et chaque année pour garantir aux structures un minimum de 1 000 € par poste conventionné et par an. Ce montant pourrait être aussi bonifié pour les ACI intervenant dans certains territoires ruraux et/ou mettant en place des actions spécifiques déterminées conjointement dans le cadre du dialogue de gestion.**

### **Reconnaissance de la fonction formation inhérente aux ACI**

Le profil des personnes embauchées dans les ACI rend incontournable le développement d'une fonction de formation. Celle-ci est liée au support de production pour permettre une appropriation minimum des gestes techniques. Elle est aussi liée à une prise en compte indispensable des règles de santé et de sécurité, du travail en équipe et des savoirs de base.

Le temps et les moyens consacrés à la formation doivent être distingués de ceux qui concernent la production. En effet, cette fonction de transfert de compétences est aujourd'hui outillée pour permettre une attestation, voire une certification.

**CHANTIER école préconise que la Fonction Formation soit reconnue et rendue indissociable de la mission des ACI et qu'elle bénéficie d'un financement spécifique notamment par des fonds destinés à financer la formation professionnelle.**